

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINTE FOY TARENATAISE

Exercice 2017, du 01 janvier au 31 décembre 2017

Jeudi 17 Avril 2018 – 19h00 et 19h15- Salle des pompiers de Sainte Foy

PRESENTS :

Conseil d'administration OT Sainte Foy : Danièle Chaudan, Paul Cusin-Rollet, Céline Fraissard, Colin Waeckel, Philippe Paris, François Piquet, Fergus Hampton, William Reineke, Jean Pierre Lamic.

Invité : Mr Gaston Pascal-Mousselard, Président de la CCHT.

Adhérents : William Tirouflet, Océane Pedurant, Louise Affonso, Léon Empereur, René Gonthier, Guy Gonthier, Nicolas Gonthier, Laure Gonthier, Suzanne Carbonell, Jean François Limbarinu, Thibault Caron (CGH), Jérôme Déchard, Ann Kimberley, Marie Chaudan, Alain Chaudan, James Smith, Nick Kay, Maryse Bonnevie, Julie Gaidet.

Elus : Luc Mercier, Léon Empereur, Georges Charrière, Michel Marmottan, Daniel Eustache, Jean-Noël Gaidet, , Georges Charrière.

Commissaire aux comptes : Stéphane Najotte.

Comptable : In Extenso : Olivier de Lylle.

EXCUSES : Yannick Amet, Georges Vial, Misha Baud, Sandrine Charrière, Marianne Bréchu, Florence Machet.

ABREVIATIONS :

C.C.H.T. : Communauté de communes de Haute Tarentaise. La CCHT compte les 8 communes de Haute Tarentaise que sont : Tignes, Val d'Isère, Bourg Saint Maurice-Les Arcs, Montvalézan- La Rosière, Séez, Les Chapelles, Villaroger et Sainte Foy.

S.F.T.L.D. Sainte Foy Tarentaise Loisirs Développement P.ID.A. : Plan Intervention déclenchement d'avalanches

S.A.S. : Société d'Aménagement de la Savoie ;

Loi NOTRE : Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

En l'absence du quorum, l'assemblée de 19h00, est reportée et démarre à 19h15.

ORDRE DU JOUR

Madame Danièle Chaudan remercie l'assemblée et présente l'ordre du jour.

- **Rapport moral présenté par Mme Danièle Chaudan, Présidente de l'Office de Tourisme.**
- **Rapport financier présenté par Mr Olivier de Lylle, In Extenso**
- **Validation des comptes par Mr Stéphane Najotte, commissaire aux comptes, AUDICE ALPES**
- **reconduction de la mission du commissaire aux comptes : AUDICE ALPES**
- **Compte rendu simplifié d'activités 2017 présenté par Mme Anne Marmottan, Directrice de l'OT**
- **Intervention de Mr François Piquet, Directeur de S.F.T.L.D.**
- **Intervention de Mr le Maire Paul Cusin-Rollet et de Monsieur Gaston Pascal -Mousselard, Président de la Communauté de communes de Haute Tarentaise : modalités du transfert de l'OT de Sainte Foy vers le nouvel Office de tourisme intercommunal de Haute Tarentaise**

- **Montant de la cotisation**
- **Renouvellement du tiers des membres élus du conseil d'administration.**
- **Tour de table** des socio-professionnels présents.
- **Questions diverses.**

BILAN MORAL

Madame la Présidente fait lecture de son bilan moral

Ayant pris la Présidence de l'Office de tourisme il y a tout juste 9 mois suite à la démission de M. Yannick Amet, je suis aujourd'hui très heureuse de présider ma première Assemblée Générale à vos côtés, chers socio-professionnel(les), chers administrateurs, adhérents, Monsieur le Maire, élus.

A l'évocation de son nom, j'en profite pour renouveler, au nom de tous les membres de l'Association de l'Office de Tourisme de Sainte Foy Tarentaise, un remerciement appuyé à M. Yannick Amet qui a œuvré à la tête de l'OT pendant plusieurs années. J'ai trouvé à mon arrivée en juillet dernier, une association saine financièrement, une équipe motivée, une structure avec une belle ambition affichée de propulser notre destination en portant avec enthousiasme un véritable projet touristique avec les moyens qui sont les siens. Yannick a mis énergie et abnégation dans sa mission. Je crois que surtout ce qui le caractérise c'est avant tout l'amour du territoire qui permet très souvent d'en soulever des montagnes.

L'hiver qui vient de s'écouler ne ressemble à aucun des 30 derniers hivers que nous avons connu dans nos montagnes : une saison avec un enneigement exceptionnel certes et nous pouvons que nous en féliciter mais aussi avec un nombre de jours de beau temps avec seulement et uniquement 14 jours sur l'ensemble des 17 semaines de l'hiver.

Pèle mèle voici que nous pouvons retenir : des vacances de Noël très correctes en terme de fréquentation, celles de Jour de l'An très bonnes comme à leur habitude, janvier a été anormalement calme nous privant de propriétaires peu enclins à venir séjourner au vu des tempêtes que nous avons connues, février a battu son plein avec une dernière semaine plus compliquée, des terrasses privées de soleil et de clients d'une manière générale sur l'ensemble de la saison, des clients plus sélectifs de fait sur les journées de ski au détriment du forfaits séjours, des moniteurs, personnels des remontées mécaniques et pisteurs qui ont fait un travail remarquable malgré ce mauvais temps qui est au final difficile aussi pour le moral quand on travaille dehors, un mois de mars très clément pour le business jusqu'au 8 avril, et de la neige partout, cela veut aussi dire que des massifs plus déficitaires en général en neige ont récupéré cet hiver une partie du gâteau au détriment de nos sites bénis par l'altitude....

Cette saison est compliquée certes mais le juge de paix reste le client : notre enquête menée cet hiver avec la société G2A qui mesure plus de 90 stations françaises fait ressortir une note de 8,7/10 de satisfaction qui propulse Sainte Foy dans le top 3 de l'ensemble des stations de charme du panel.

On y apprend maintenant de façon statistique que notre clientèle cet hiver est féminine à plus de 52%, que 51% de nos clients ont entre 35 et 44 ans et 30% entre 45 et 54 ans, 62% de notre clientèle est française, 30% de britanniques et 5% de belges et de 2% de hollandais.

Parlons d'avenir. Comme vous l'avez maintenant compris depuis peu, votre Office de tourisme tel que vous l'avez quasi presque toujours connu est à un virage. La Loi NOTRe a imposé l'année dernière le transfert de la compétence «promotion du tourisme» à la Communauté de communes de Haute Tarentaise.

L'association que je préside ne connaît pas à ce jour comment l'avenir va se profiler. En tant que Présidente, je n'ai été impliquée dans aucune réflexion pouvant conduire à réfléchir au transfert.

Je suis donc ce soir comme vous dans l'attente d'informations sur l'avenir touristique de Sainte Foy que chacun d'entre vous porte au quotidien en tant qu'acteur économique. Mr le Maire de Sainte Foy, Mr le Président de la Communauté de Communes sont ici pour répondre aux questions légitimes que vous vous posez.

Nous avons subi les choses et l'anticipation n'a pas été mise en place malgré le fait que nous connaissions l'existence de la Loi NOTRe depuis 2012, et malgré les relances de l'ancien Président de L'Office de Tourisme auprès des politiques.

Sainte Foy est la seule station de ski de Haute Tarentaise qui se voit privée de ses outils de promotion malgré plus de 3500 lits touristiques au profit d'un collectif de stations de ski qui gardent leurs missions tourisme sur leur territoire par dérogation. Ce sont ces communes qui à l'avenir prédestineront l'avenir de Sainte Foy par leur vote autour de la table de la Communauté de communes. Ainsi vous l'aurez compris, Tignes, Val d'Isère ou encore Bourg Saint Maurice décideront dorénavant par leur vote de l'avenir touristique de Sainte Foy.

Personne n'a voulu y croire jusqu'à juillet dernier où de façon froide le sous-Préfet a expliqué que Sainte Foy perdait sa compétence «promotion du tourisme» et que le transfert de cette dernière devait s'opérer au 1^{er} janvier 2018. Douche froide. La Communauté de Communes qui n'était pas prête a demandé des dérogations pour gagner du temps et essayer de s'organiser pour recevoir au sein de l'intercommunalité, le petit canard pas si vilain ! Mais dont tous les élus sans exception se seraient bien passés d'adopter autour de la table des 8... ! Le 1^{er} décembre prochain sera le premier jour officiel du transfert dans une structure intercommunale. En attendant l'association Office de Tourisme va assumer la transition jusqu'au 1^{er} décembre prochain à la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes et faire de son mieux en tenant le cap.

Comprenez bien en conclusion que je ne sonne pas le glas mais je reconnais que ce rapport moral a un air funeste. J'espère me tromper. L'avenir qui se décidera maintenant à Séz dans les bureaux de l'intercommunalité nous le dira. Je suis dans l'attente comme vous.

Bonne intersaison à tous.

Danièle Chaudan

Présidente de l'Office de Tourisme Sainte Foy Tarentaise.

L'assemblée présente valide à l'unanimité le bilan moral de la Présidente.

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER PAR MR OLIVIER DELYILLE



<http://www.saintefoy-tarentaise.com/adherents/>

- Les ressources sont quasi identiques par rapport à 2016.

Le résultat 2017 est de « -19 000 € ». Ce résultat était voulu, dans le but d'utiliser une partie des fonds associatifs pour la refonte du site internet, le soutien au ski club de Sainte Foy lors des pré-ouvertures ainsi que de s'entourer de l'observatoire touristique G2A.

Au 01 mai 2018 l'association OT Sainte Foy signera une convention d'objectif avec la CCHT, pour une période de transition. En effet, de fait, avec la loi NOTRe et le transfert de la compétence «promotion du tourisme» à la CCHT la Mairie ne peut plus juridiquement verser de subvention à l'association OT Ste Foy. Par contre cette dernière, gardera sous couvert de la subvention les animations et la centrale de réservation jusqu'au 30 novembre également.

Question : L'association OT est-elle libre d'utiliser son solde de trésorerie pour les animations ? Cela ne pose pas de problème juridique. Il faudra établir au mois de mai, une nouvelle convention d'objectifs entre l'Office de tourisme de Sainte Foy la Mairie pour les missions non régaliennes.

A l'issue de la période de transition (le 01 décembre 2018) il y aura deux cas :

- ⇒ liquidation de l'association
- ⇒ ou bien modification de l'objet social, des statuts et du règlement intérieur pour maintenir un 'comité des fêtes' ou un 'Sainte Foy Animations' ou équivalent qui serait subventionné éventuellement par la Mairie de Sainte Foy

En Bilan : Mr Olivier de Lylle annonce que l'Association Office de tourisme de Sainte Foy 'est saine financièrement.

INTERVENTION DE MR NAJOTTE, COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan financier au 31/12 : pas d'observations particulières à faire Les opérations sont régulières et saines
Remerciements à l'OT, Yannick Amet et la Mairie de Sainte Foy qui a toujours versé la subvention en avance, ce qui a permis à l'association de ne pas rencontrer de difficultés de trésorerie.

L'assemblée présente valide à l'unanimité le bilan financier du bureau comptable et du commissaire aux comptes et reconduit le mandat du cabinet Audice Alpes.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE PAR ANNE MARMOTTAN



Anne Marmottan présente son bilan. (Lecture en ligne : <http://www.saintefoy-tarentaise.com/adherents/>)

En conclusion, Anne Marmottan annonce :

- ⇒ le taux de remplissage moyen des hébergements : +55.4 % taux qui se situe en 1^{ère} position sur le panel des stations suivies par G2A.
- ⇒ l'augmentation de chiffre d'affaires de SFTLD pour la saison 2017/2018 : +15%
- ⇒ l'augmentation de +11% de journées skieurs.
- ⇒ la note globale attribuée à la station de Sainte Foy : 8.4 sur 10 résultant de l'étude de satisfaction menée cet hiver avec G2A. (note qui arrive en 1^{ère} position sur le panel des stations suivies par G2A)

Pour conclure : Une bonne saison mais jugée 'difficile'

François Piquet, à propos des conclusions de l'étude de satisfaction menée cet hiver par G2A et des remarques ouvertes des clients (sur le domaine skiable, piste et remontées mécaniques), fait remarquer que SFTLD est dans une démarche d'amélioration continue (du fait de leur norme ISO 9000) et qu'un plan d'action est en place visant à traiter les problèmes avancés par les clients. Si l'OT n'a (presque) pas reçu de plainte cet hiver, SFTLD continue d'enregistrer ses propres plaintes, félicitations, et suggestions des clients

Guy Gonthier annonce que les clients ne font pas tous systématiquement part de leur mécontentement, Danièle Chaudan ajoute que les clients mécontents ne s'expriment pas forcément mais fonctionnent en ne revenant pas.

Céline Fraissard formule une remarque sur l'augmentation du C.A. de S.F.T.L.D.
'il faut prendre en compte que cette saison les enfants à partir de 5 ans ont payé leur forfait de ski'. Danièle Chaudan ajoute : la gratuité des enfants de moins de 7 ans était un très bon outil de commercialisation.

Gilles Frachet remercie le personnel des RM pour leur travail car saison difficile (P.ID.A., déneigement des RM....).

L'assemblée présente valide à l'unanimité le Bilan d'activité.

SFTLD – FRANÇOIS PIQUET – BILAN SAISON

Mr François Piquet présente le bilan de l'hiver avec trois faits marquants cet hiver :

- ⇒ L'ouverture anticipée du stade de slalom pour les entrainements des ski-club le 25 novembre avec des résultats prometteurs. L'idée est déjà copiée par d'autres stations alentours. L'ouverture anticipée du stade de slalom sera reconduite pour l'hiver 2018/2019..
- ⇒ L'ouverture de la nouvelle piste « Camp Filluel » qui a reçu des très bons retours
- ⇒ L'incident / accident sur le domaine skiable (hélicoptère pris dans le câble CATEX lors d'un secours sur les pistes).

Mr François Piquet fait part des principaux indicateurs de l'hiver :

- ⇒ Ouverture au grand public du Dimanche 17 Décembre 2017 au Samedi 14 Avril 2018
- ⇒ 166 journées d'exploitation -> 26 jours de soleil
- ⇒ Production de neige 77 150 m3 d'eau soit 154 300 m3 de neige (variation n-1= +3 846 m3 d'eau soit 7 692m3 de neige)
- ⇒ Quantité de neige produite = 150 000 m3
- ⇒ Cumul de neige saison
 - Aiguille 2600m : 9.79 m

- Arpettaz sommet TSF 2050m : 6.60 m
- Station 1550m : 4.13m
- ⇒ 42 P.I.D.A. (+ du double par rapport à l'hiver 2016/17)
- ⇒ de gros sinistres constatés du fait de grosses avalanches et beaucoup de dégâts matériels.
- ⇒ Passage RM : + 11%
- ⇒ Chiffre d'Affaires : +15%
- ⇒ Hiver 17/18 = 167 secours et Hiver 16/17 = 166 secours
- ⇒ 7 Hélicos (secours - grave)
- ⇒ Augmentation de la 50% de fréquentation du Club enfants cet hiver, nouvellement packagé avec l'ESF.

Le directeur de SFTLD conclue que la saison a été bonne malgré des conditions particulièrement difficiles.

COTISATION DES MEMBRES ADHERENTS

Danièle Chaudan annonce le montant de la cotisation proposée par le conseil d'administration, qui reste à 25€. Remarque : dans l'hypothèse où l'association s'arrêterait, l'adhésion à l'Office de tourisme de Ste Foy couvrirait uniquement la période de transition allant de mai à novembre, soit 7 mois.

L'assemblée présente valide à l'unanimité le montant de la cotisation

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ELUS

Danièle Chaudan fait part du renouvellement du tiers des membres du CA élus (2 personnes). Les élus sortant en 2018 sont : Marianne Bréchu et Yannick Amet, volontaires pour se présenter si aucune candidature n'était prononcée. Aucune candidature n'a été reçue par l'OT. Danièle Chaudan demande dans l'assemblée si une personne présente est intéressée pour rejoindre le conseil d'administration de l'OT de Sainte Foy. Aucune candidature.

L'assemblée présente valide à l'unanimité la réélection de Marianne Bréchu et Yannick Amet au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de Sainte Foy.

INTERVENTION DE MR PAUL CUSIN-ROLLET MAIRE DE SAINTE FOY

« Sainte Foy est une station formidable » Mr le Maire adresse ses félicitations à S.F.T.L.D. pour leur implication et leur compétence (qualité du domaine skiable). Il félicite les acteurs associatifs (Ecoles de ski, OT, Ski club..) qui ont contribué aux animations de la station. IL félicite l'Office de tourisme pour la qualité de son travail. Mr le Maire fait part des projets à venir : extension du réseau d'enneigeurs, rénovation du chalet de la vigie à l'Aiguille . L'ensemble : un million d'euros.

Comme l'avait rappelé le courriel préalable à l'AG, envoyé par la Présidente Danièle Chaudan, Mr le Maire, annonce que la compétence « promotion du tourisme » sera à partir du 01 mai gouvernée par la C.C.H.T. qui souhaite se recentrer exclusivement sur les missions régaliennes et obligatoires que sont :

- ⇒ l'accueil et information des touristes
- ⇒ la promotion touristique du groupement de communes
- ⇒ l'animation du réseau des acteurs (coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local),

Les missions facultatives suivantes ne sont pas retenues par la CCHT :

- ⇒ centrale de réservation (élaboration de services touristiques et commercialisation de prestation de services touristiques)
- ⇒ animations (animation des loisirs et organisation de fêtes et manifestations culturelles)
- ⇒ gestion des équipements publics (exploitation d'installations touristiques et de loisirs)
- ⇒ consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques

La centrale de réservation, fonctionnera également pendant la période de transition (avec un financement du poste par la Mairie). Une étude est en cours pour une éventuelle reprise par S.F.T.L.D. à partir du 01 décembre 2018. Il s'agira de trouver une solution et la centrale pour faire perdurer les animations sous forme associative ou autre forme juridique.

Mr le Maire informe des dates d'ouverture Saison 18/19 : Du Samedi 15/12/2018 au Dimanche 14/04/2019

INTERVENTION DE MR GASTON PASCAL-MOUSSELDAR, PRÉSIDENT DE LA CCHT

Le Président de la CCHT explique que cette structure, au même titre que la Mairie de Sainte Foy et que tous les acteurs du tourisme local de la Haute Tarentaise, subit cette nouvelle compétence «promotion du tourisme» obligatoire.

Aujourd'hui il faut construire un nouvel Office de tourisme intercommunal.

Tout n'est pas encore finalisé et il nous faudra travailler ensemble. Il s'agit de ne pas casser l'envol des actions qui ont été mises en place depuis plusieurs années, cependant, dans les faits, il faut bien noter que la gouvernance ne sera plus à Sainte-Foy, mais les décisions à l'avenir, qui concerneront la compétence «promotion du tourisme» pour Sainte Foy seront validées par la CCHT regroupant les 8 communes, avec autant d'avis divergents...

Pour assurer la continuité des services, le fonctionnement sera assuré par l'association actuelle du 01 mai au 30 novembre 2018, dans une dernière période dite 'de transition ' pour laquelle il faudra signer une convention d'objectifs en la CCHT et l'association OT de Sainte Foy.

L'accueil des touristes à Sainte-Foy se fera pendant les périodes de saison d'hiver et d'été.

Comment fonctionnera le nouvel OT ? : « Il se fera avec des élus de la CCHT, et des techniciens, Il s'agira de travailler ensemble. Mr Gaston Pascal-Mousselard évoque pour exemple l'événement « Tour de l'avenir » de l'été dernier pour lequel la CCHT a contribué à hauteur de 40 000€.

Alain Chaudan : Comment va-t-on composer avec des communes comme Les Chapelles qui sont beaucoup moins concernées par le tourisme que Sainte Foy, qui nécessite de gros efforts de promotion notamment sur les saisons d'hiver.

Guy Gonthier : *pourquoi n'a-t-on pas pu garder notre Office de tourisme ?*

Réponse de Mr Gaston Pascal-Mousselard : *'c'est la loi qui l'oblige, Sainte Foy a perdu sa compétence «promotion du tourisme» avec un dossier qui a été refusé par la Préfecture, tandis que les autres stations ont obtenu des dérogations.*

Mr Gonthier demande si 'tout a été fait' pour conserver l'OT communal ? Il évoque une réunion avec le préfet et le sous-préfet lors de laquelle il aurait été conseillé à la Mairie de Sainte Foy, pour garder son OT, de changer le local, d'augmenter la subvention et de pallier le manque de personnel. En Juillet 2017, le préfet a annoncé que le temps des négociations était terminé et qu'il s'agissait désormais d'organiser le transfert. C'est bien dommage commente Guy Gonthier.

Mr Cusin : Effectivement, pour l'instant, il n'y a que Sainte Foy, mais Il fait référence au Maire de Bourg Saint Maurice, Michel Giraudy, qui affirme que tous les Offices de Tourisme de la vallée seront soumis à une compétence intercommunale d'ici quelques années (lorsque les dérogations tomberont)

Guy Gonthier : qu'en est-il du local de l'Office de tourisme dans les locaux de la 'Chapelle' ? Il n'est pas normal que des travaux pour un prestataire privé (pour accueillir une garderie privée) soient financés par la S.A.S., juridiquement ce n'est pas possible.

Mr Cusin-Rollet répond qu'il s'agit de louer ce local à mmv uniquement pour une année et que les travaux effectués dans l'esprit d'un futur OT soient financés par mmv. En effet Mr Cusin-Rollet avait annoncé dans une délibération du conseil municipal le souhait de pouvoir donner un nouveau local à l'OT de Sainte Foy, mais la CCHT ne souhaitera pas louer ce local pour l'instant.

Danièle Chaudan pose deux questions à Mr Gaston Pascal -Mousselard:

- pourquoi l'OT n'a-t-il pas été impliqué dans les échanges entre la CCHT et la commune ?
- pourquoi l'audit n'a-t-il pas été présenté aux socio-pros ?

Mr Gaston Pascal-Mousselard répond que l'audit était destiné à observer le fonctionnement pour informer les élus de la CCHT., il reconnaît qu'il serait bien qu'il y ait une présentation aux socio-professionnels de Sainte Foy.

Danièle Chaudan demande : qui va donner les objectifs ? Ce ne pourra pas être moi dans l'état, je n'ai pas été impliquée une seule fois dans une quelconque réflexion en amont.

Mr Gaston Pascal-Mousselard répond : ce travail va se faire avec les élus pour être prêt au 01/12/2018.

Julie Gaidet demande : Comment sera votée la subvention ? Est-ce qu'il s'agira d'une somme globale ?

Mr PGM répond que le budget sera voté pour l'ensemble du territoire.

Guy Gonthier revient sur la notion du terme « facultatif » (missions facultatives) il rappelle que les équipements sportifs sont à la charge de la S.A.S (Sté d'aménagement de la Savoie) et réalisés à la demande de la collectivité.

William Reineke demande qui va s'occuper de la centrale de réservation ?

Mr le Maire répond que le Président de S.F.T.L.D., Georges Vial souhaite la faire perdurer et que la commune ne s'impliquera pas dans cette centrale de réservations.

François Piquet précise que pour le moment rien n'est décidé. SFTLD recherche des solutions et des partenaires pour rendre cette centrale de réservation viable financièrement. Il rappelle que la centrale de réservation est un excellent outil et qu'il serait regrettable de le voir disparaître.

Michel Marmottan rappelle que les élus de la Mairie de Sainte Foy ont en charge la station et rappelle que la station de Sainte Foy a été voulue par des élus.

Mr le Maire répond que les animations devraient être à la charge des hébergeurs.

Alain Chaudan demande à connaître la destination de l'argent public. Il souhaiterait pouvoir consulter un graphique sous forme de camembert qui indiquerait la répartition de l'argent des impôts (village/station) – Les taux d'imposition sur la station sont beaucoup plus d'impôts que sur les villages et que les hébergeurs ou les commerçants ne peuvent pas porter à eux seuls l'animation ou la centrale de réservation. Il estime que la

Mairie devrait faire preuve de reconnaissance et de considération pour ceux qui ont participé à la construction de la station au départ et que l'Office de tourisme avec peu de moyens a réalisé un travail formidable.

Guy Gonthier ajoute qu'il n'est pas du tout confiant dans l'avenir de Sainte Foy au travers de la CCHT. Il évoque à titre d'exemple le projet de la piste cyclable qui n'avance pas depuis des années.

Le Président de la CCHT lui donne les explications suivantes :

1 - Administrativement les terrains passent sur EDF et donc le dossier doit transiter par la D.R.E.A.L., ce qui sous-entend des délais d'instructions plus longs

.2 – Il existe sur le tracé des « Zones humides » qui rajoutent une réglementation particulière dans l'instruction du dossier. Il complète : « cela fait 21 ans que je suis élu, les dossiers sont de plus en plus longs et compliqués. Si on veut être tranquille, il faut tout simplement arrêter de faire des projets... »

Fergus Hampton demande : à quand le télésiège au départ de La Batailletaz ?

Mr le Maire répond que la procédure longue pour expropriation est toujours en cours.

Questions sur la centrale et les animations.

François Piquet : Tout le monde a besoin de la centrale

Michel Marmottan : cela peut être un problème si la centrale est privée

Danièle Chaudan précise la Mairie devra se positionner sur leur volonté à financer ou non à l'avenir la centrale de réservation ou de l'animation, et que cette décision devra se faire en concertation avec les socio-professionnels.

Alain Chaudan demande quel est le budget alloué à la construction d'une nouvelle menuiserie à Sainte Foy dont il aurait entendu un budget avoisinant les 400 000 € ? Mr le Maire confirme la somme et précise que des dotations de la région et du département financent à hauteur de 50% cette menuiserie.

Céline Fraissard : qu'en est-il de la question sur la marque de Sainte-Foy ? Et sur les fichiers clients de l'OT ? Quelles démarches faut-il faire pour garder la marque et pour que les fichiers ne soient pas transférés à la CCHT ? Les adresses mail servent exclusivement à la promotion de Sainte-Foy. Il faudrait inscrire une clause de propriété des adresses mails des clients qui doivent rester pour Sainte-Foy.

Anne Marmottan précise que la marque reviendrait à la commune. A ce jour deux dépôts à l'INPI ont été effectués par l'OT : Sainte Foy Tarentaise (avec le logo) et NaturalSki avec la typographie. Quant aux fichiers ils sont actuellement 'mis à disposition' gracieusement à SFTLD qui les exploite par la GRC.

Laure Gonthier (commerçante) pose la question : Que deviennent les 3 personnes de l'OT ?

William Tirouflet (commerçant) pose la question : Comment va se matérialiser l'accueil ?

Gaston Pascal-Mousselard évoque que ces 3 personnes seront obligatoirement reprises par la CCHT par transfert au 1^{er} décembre 2018.

Il précise que l'accueil se fera en saison à la station Hiver et été et que les 3 employés ne travailleront désormais plus exclusivement pour Sainte-Foy. Il ajoute que les intersaisons se dérouleront dans les locaux de la CCHT.

21h30 – Fin de réunion

LISTE DES ADMINISTRATEURS DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINTE FOY AU 17 AVRIL 2018, 21H30

MEMBRES DE DROIT REPRESENTANTS MAIRIE :

Paul CUSIN –ROLLET
mairie@saintefoy-tarentaise.fr

Philippe PARIS
pparis.decobois@orange.fr

MEMBRES DE FAIT :

REPRESENTANT DOMAINE SKIABLE : François PIQUET
francois.piquet@loisirs-solutions.com

REPRESENTANT STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT : Céline FRAISSARD
direction@esf-saintefoy.com

REPRESENTANTS DES SOCIO-PROFESSIONNELS : William REINEKE
william@chalet-chaudanne.fr

ELUS :

Yannick AMET
yamet@gbc-mountain.com

Colin WAECKEL
colin.waeckel@gmail.com

Jean Pierre LAMIC
jplamic.ecotourisme@gmail.com

Danièle CHAUDAN
dchaudan@outlook.fr

Fergus HAMPTON
filumo@gmail.com

Marianne BRECHU
marianebrechu@hotmail.com